



CE QUE DIEUDONNE PEUT DIRE, NUL NE PEUT LE REPRENDRE SANS EN PAYER LE PRIX

publié le **09/01/2014**, vu **2982 fois**, Auteur : [Le BLOG de Maître Muriel Bodin, avocate](#)

L'humour peut être cruel. Il est vrai qu'on peut rire de tout mais pas avec n'importe qui. L'humour juif est souvent fait d'autodérision, comme l'humour belge ou italien. L'humour français est plutôt dans la dérision d'autrui, ce qui lui vaut une réputation de crâneur et d'autosuffisant à l'étranger. DIEUDONNE est un bon français de ce point de vue là qui s'évertue à dénigrer ceux dont l'humour s'attaque d'abord à eux mêmes plutôt qu'à autrui. Pour autant, et malgré les cruelles et infamantes moqueries dont il se fait le champion, faut-il pratiquer la censure?

La liberté d'expression et ses limites une fois de plus mis sur le bureau du Conseil d'Etat après l'annulation de l'arrêté d'interdiction du spectacle de DIEUDONNE à Nantes.

Nous aurons la réponse dans une heure à peine. C'est pourquoi, cet article veut remettre en perspective ce qu'est la censure dans un pays qui l'a connu et où maints avocats se sont battu pour que les personnes puissent s'exprimer malgré la perversité de leurs discours.

DIEUDONNE est un comédien. Connu pour son humour noir et son peu d'affection pour une partie de la population en raison de la religion qu'elle pratique à moins que ce soit tout bonnement son origine. Bref, DIEUDONNE s'autoflagelle car quand on fait de la discrimination pour dénoncer sa propre discrimination, on ne fait qu'alimenter une machine nauséabonde.

Qu'il en respire la fumée est donc normal. Pour autant, ceux qui sont à la tête de notre pays et ceux qui les soutiennent, sans parti pris, ne devraient pas s'attaquer à un panthéon de notre démocratie pour interdire ce qui ne doit pas être interdit: la liberté d'expression, pendant de la liberté d'opinion.

Limiter oui, interdire non! Des personnes paient pour aller voir un spectacle. ce spectacle s'adresse à des personnes ayant des opinions. Si les opinions de cet humoriste ne leur conviennent pas, alors ils ne vont plus le voir. Point. Ce spectacle est produit et reproduit en CD et vidéo. Peut être dès lors peut il y avoir une limite à la diffusion des propos tenus mais pas à leur expression. il y a là une différence de taille qui fait la différence entre deux libertés dont l'une est fondamentale tandis que l'autre est économique.

Monsieur VALLS veut indiquer que l'antisémitisme ne passera pas par DIEUDONNE? Très bien alors qu'il s'attaque aux productions et non à l'expression de ce personnage qui profite au final d'une incroyable publicité gratuite au détriment des collectivités qui veulent être politiquement correctes et aux personnes qui ignorantes de tant de haine, se troublent d'un pareil défolement de part et d'autre.

En tout les cas, on pourrait se rappeler cet adage indien: "*ce que Dieu donne, nul ne peut le reprendre sans en payer le prix de la foudre*".